

Jusqu'à un certain point, la France si riche peut se permettre l'essai de réformes dont les bons résultats sont douteux. Mais, dans un pays comme le nôtre, dont la population n'est pas forte, dont le Gouvernement ne peut presque pas aider nos maisons d'éducation, toutes fondées par le clergé et vivant des sueurs, des sacrifices et des privations des prêtres qui les dirigent, est-il sage, est-il permis de faire l'essai de réformes, surtout quand on peut savoir qu'elles ont produit ailleurs des effets désastreux ?

Sans doute il faut suivre le progrès, et c'est ce qu'ont fait nos collèges classiques, en tenant compte des ressources et des difficultés de la situation. Ils ont essayé de bien faire tout ce qui était faisable dans les circonstances. Ils admettent n'être pas encore arrivés à la perfection, mais ils y tendent avec efforts ; ils demandent qu'on reconnaisse au moins la bonne volonté dont ils ont fait preuve et les heureux effets produits par leur travail.

Qu'il soit utile de créer des enseignements secondaires spéciaux pour la catégorie d'enfants auxquels l'enseignement classique ne convient pas, personne ne le conteste. Qu'on ouvre à côté de nos séminaires et de nos collèges, d'autres écoles dans lesquelles, si on le veut, les enfants seront préparés directement et immédiatement au commerce et à l'industrie, qu'on paye surtout pour soutenir ces écoles, personne n'y trouvera à redire, et le clergé moins que tout autre.

C'est le clergé qui, le premier, au dix-huitième siècle, comprit que le cours classique ne suffisait pas à tout et qui dès lors ouvrit des écoles dans lesquelles on n'enseignait ni grec ni latin et sur lesquelles l'Etat, en 1864, en France, modela son enseignement spécial.

“ C'est à M. de la Salle, dit M. Victor Duruy, que la France est redevable de la mise en pratique et de la vulgarisation de l'enseignement secondaire spécial. ”

Mais qu'on ne confonde pas cet enseignement avec l'enseignement classique qui a aussi sa raison d'être, qu'on doit toujours conserver, qu'on doit toujours perfectionner pour l'honneur et la prospérité intellectuelle de la race française au Canada. Qu'on suive le conseil que vient de donner le grand Léon XIII, dans la dernière de ses admirables encycliques, aux évêques de France ; il leur demande d'encourager dans leurs petits Séminaires ces études classiques dont “ c'est le propre, dit-il, de développer tous les germes de vie intellectuelle et morale, en même temps qu'elles.